PLUS DE SÉCURITÉ, PLUS DE RESPECT

Afin de faciliter le partage de l'espace public entre piétons, vélos, voitures et EDPM, le code de la route instaure des règles claires.

TOUS LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES permettant de se déplacer individuellement sont concernés

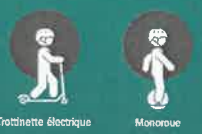

Trottinette électrique — Monoroue

Gyropode — Hoverboard

La réglementation définit :

- les règles de circulation et de stationnement en ville et hors agglomération ;
- l'équipement du conducteur ;
- les caractéristiques techniques des EDPM.

TROTTINETTE ÉLECTRIQUE MONOROUE... COMMENT BIEN CIRCULER ?

Des règles claires pour un usage sécurisé

Trottinette électrique, monoroue, gyropode, hoverboard...

Les engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) apportent de nouvelles solutions pour se déplacer au quotidien.

Pour garantir une circulation apaisée entre les différents usagers, les EDPM font l'objet d'une réglementation qui leur est propre. Il s'agit de créer les conditions d'un usage responsable et sécurisé pour tous.

En savoir plus ?
securite-routiere.gouv.fr

twitter.com/routeplussure
facebook.com/routeplussure

Ministère de l'Intérieur
Délégation à la sécurité routière
Place Beauvau – 75800 Paris Cedex 08

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE. ENSEMBLE.

OÙ ET COMMENT CIRCULER ?

En agglomération

- Obligation d'emprunter les bandes et les pistes cyclables quand il y en a.
- À défaut, autorisation de rouler seulement sur les voies limitées à 50 km/h ou moins.
- Double sens cyclable et sas vélo aux feux tricolores autorisés, comme pour les vélos.
- Stationnement permis sur les trottoirs, à condition de ne pas gêner les piétons et d'assurer leur sécurité.
- Interdiction de rouler sur les trottoirs.

Hors agglomération

- Obligation d'emprunter les voies vertes et les pistes cyclables.

Cas particulier : l'autorité investie du pouvoir de la circulation (mairie, préfecture, conseil départemental) peut autoriser localement la circulation sur d'autres voies.
Elle peut aussi l'interdire sur des voies de circulation qui sont habituellement autorisées.

Les sanctions prévues

Trois amendes forfaitaires sont applicables.
Exemples de situations d'infraction :

€ 35	€ 135	€ 1 500
Non-respect des règles de circulation ou transport d'un passager.	Circulation sur un trottoir ou conduite d'un EDPM débridé.	Conduite d'un EDPM non bridé par le constructeur à 25 km/h.

Et les engins sans moteur ?

Trottinettes, skateboards et rollers non motorisés sont autorisés à circuler sur les trottoirs et dans les espaces piétonniers, à condition de rouler au pas et de respecter la sécurité des autres usagers.

UN EDPM BIEN ÉQUIPÉ

Tous les engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) en circulation doivent répondre aux critères techniques de sécurité fixés par la réglementation.
Au 1er juillet 2020, tous les engins doivent posséder les équipements suivants :

- Système de freinage efficace.
- Feux de position à l'avant et à l'arrière.
- Catadioptres (dispositif réfléchissant) à l'arrière et de chaque côté.
- Avertisseur sonore.

FAUT-IL SOUSCRIRE UNE ASSURANCE ?

Une assurance de responsabilité civile est obligatoire pour couvrir les éventuels dommages matériels ou corporels que l'usager pourrait occasionner à un tiers avec son EDPM.
Renseignez-vous auprès de votre assureur.

Trottinettes en libre-service : suis-je couvert ?

Les opérateurs de trottinettes en libre-service ont l'obligation légale de souscrire une assurance couvrant leurs engins et les utilisateurs.

CONDUCTEURS, ADOPTEZ LE BON COMPORTEMENT

Les utilisateurs d'EDPM sont tenus d'adopter une conduite responsable assurant leur sécurité et celle des autres. Cela passe par le respect du code de la route en toutes circonstances et par un comportement prudent : anticipation des dangers, vitesse adaptée, respect des autres usagers…

Ce qui est interdit

- Transporter un ou plusieurs passagers : l'usage d'un EDPM est strictement individuel.
- Transporter des marchandises.
- Porter un casque audio, une oreillette ou un kit mains-libres. Le téléphone tenu en main est également interdit.
- Conduire sous l'emprise de l'alcool ou après usage de stupéfiants.

Ce qui est obligatoire

- Avoir au moins 12 ans pour conduire un EDPM.
- Porter des vêtements ou équipements rétroréfléchissants la nuit ou si la visibilité est réduite : gilet haute visibilité, brassards ou sac à dos réfléchissant, etc.
- Cas particulier : le port du casque, de vêtements/équipements rétroréfléchissants, d'un éclairage complémentaire et des feux de position allumés sur l'EDPM deviennent obligatoires en toutes circonstances quand l'autorité investie du pouvoir de la circulation a autorisé l'accès à des routes où la vitesse maximale est de 80 km/h.

Ce qui est hautement recommandé

- Porter un casque adapté et attaché : les modèles pour vélo urbain conviennent aux EDPM.
- Porter des vêtements ou des accessoires rétroréfléchissants en toutes circonstances.

Un moteur limité à 25 km/h

Tout EDPM en circulation doit être bridé à 25 km/h maximum. Les propriétaires doivent donc se renseigner auprès du constructeur ou du revendeur pour faire modifier leur engin si nécessaire.